



## VOTRE FAMILLE ET LA PRÉVOYANCE

À côté de la mutuelle santé, qui complète le remboursement de la Sécurité sociale uniquement sur la partie soins, la prévoyance vous apporte une aide financière pour maintenir votre niveau de vie en cas d'impossibilité de travailler ou en cas de décès.



La prévoyance santé se décompose en trois niveaux.

Le **régime de base de la Sécurité sociale** couvre, en partie, la perte de revenus occasionnée par les risques maladie, accident, maternité, perte d'emploi ou décès.

La **prévoyance complémentaire** en entreprise est facultative, mais obligatoire si elle est prévue par une convention collective ou un accord de branche, si un accord existant est dénoncé et lorsque l'entreprise emploie des cadres (prévoyance décès prise en charge par l'entreprise).

La **prévoyance individuelle** propose des garanties qui vont s'ajouter à la prise en charge de la protection sociale obligatoire et à la prévoyance complémentaire en entreprise. À chacun d'adapter son niveau de protection pour lui-même et sa famille !

### LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE

Si la complémentaire santé (appelée souvent "mutuelle") intervient pour rembourser des frais de santé (consultation, médicaments, hospitalisation, etc.), la prévoyance, elle,

n'intervient que si des accidents de la vie se réalisent. Autrement dit, en cas de non-concrétisation du risque, les cotisations versées sont perdues.

Sa définition officielle est la suivante : « Les opérations ayant pour objet la prévention et la couverture du risque décès, des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité, ou du risque chômage » (*Loi Evin du 31 décembre 1989*).

Tous ces risques ont généralement des conséquences financières que la prévoyance vise à compenser sous la forme de capital ou de rente. L'incapacité de travail donnera lieu à des indemnités journalières, le décès à une rente au conjoint et/ou aux enfants pour financer des études par exemple. Un décès peut aussi déclencher le versement d'un capital pour, par exemple, financer des obsèques. On voit donc que l'assurance prévoyance vise à protéger l'assuré, mais aussi ses proches.

### L'ASSURANCE OBSÈQUES

Les Français sont de plus en plus nombreux à souscrire une assurance obsèques, histoire

### Les questions à vous poser

- 1 – Ai-je déjà bénéficié d'un bilan prévoyance ?
- 2 – Quel serait le niveau de ressources de ma famille si je subis un arrêt de travail ou une invalidité ?
- 3 – De quelles ressources (capital/rente) disposera ma famille en cas de décès ?

### Les conseils d'AMPHITÉA

- 1 – Faites le point sur votre couverture prévoyance.
- 2 – Prévoyez des revenus complémentaires en cas d'arrêt de travail.
- 3 – Anticipez les conséquences de votre disparition sur les revenus du foyer.
- 4 – Prévoyez le financement de vos obsèques.

de ne pas laisser leurs proches gérer, en plus des problèmes psychologiques liés à la perte d'un être cher, les problèmes financiers et logistiques que leur décès risque de déclencher. Il existe deux types d'assurance obsèques : des contrats en capital qui prévoient le versement d'une somme d'argent, des contrats en prestations qui garantissent la prise en charge de l'organisation matérielle de ses funérailles. Le coût ? Tout dépend de ce que l'on veut garantir et des moyens dont on dispose. Mais, une chose est sûre : anticiper permet d'étaler la charge dans le temps. Il ne faut donc pas attendre d'être en retraite et de voir ses revenus baisser pour souscrire un contrat.

Attention, si vous souscrivez un tel contrat, avertissez vos proches afin qu'ils puissent s'y référer si besoin. ●

Pour en savoir plus sur les contrats disponibles à la souscription : [www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.amphitea.com](http://www.amphitea.com)